



COALITION  
BURUNDAISE  
DES DÉFENSEURS  
DES DROITS DE  
L'HOMME  
CBDDH

### **Déclaration relative au traitement judiciaire injuste de cinq défenseurs des droits humains burundais.**

La Coalition Burundaise des Défenseurs des Droits de l'Homme (CBDDH) exprime sa profonde consternation face au traitement injuste et inacceptable subi par les défenseurs burundais des droits humains Maître Ndikumasabo Sonia et Emerusabe Marie de l'Association des Femmes Juristes du Burundi (AFJB), Havyarimana Audace, Inamahoro Sylvana et Runyange Prosper membres de l'Association pour la Paix et les Droits Humains (APDH).

Arrêtés à l'aéroport international Melchior Ndadaye de Bujumbura le 14 février 2023 alors qu'ils se rendaient en mission de travail en Ouganda, ils ont été détenus jusqu'au 27 avril 2023 où ils ont bénéficié d'une liberté provisoire. A peine libérés, ils ont appris que le ministère public a interjeté appel et qu'ils sont recherchés pour être détenus encore une fois alors qu'ils n'ont pas été signifiés des charges retenues contre eux. Pire encore, un des membres du siège est appréhendé pour avoir jugé en faveur de leur libération. Cet acte de harcèlement qui persiste depuis une année constitue une violation flagrante des droits des défenseurs des droits humains et décourage l'engagement citoyen en faveur de la protection des droits humains.

1. La CBDDH condamne fermement ces agissements odieux et demande aux autorités burundaises de :
  - Mettre immédiatement fin au harcèlement judiciaire et sécuritaire des cinq défenseurs des droits humains ;
  - Reconnaître et respecter le travail vital effectué par les défenseurs des droits humains pour renforcer la démocratie, la justice et la paix qui sont des facteurs préalables pour asseoir un Etat de droit ;
  - Prendre des mesures adéquates capables de créer un environnement sûr qui protège l'intégrité physique et morale des défenseurs des droits de l'homme afin qu'ils puissent exercer leur mission librement et sans crainte de représailles ;
  - Mener des enquêtes transparentes et impartiales sur les cas de harcèlement judiciaire et sécuritaire signalés contre les défenseurs des droits humains et traduire en justice les responsables.

Signé le 14 février 2024

Nibizi Eulalie

Directrice Exécutive